



fr.chabad.org

Nous n'avons pas l'habitude de considérer la cuisine comme un lieu saint. Et pourtant, l'action de manger, lorsqu'elle est accomplie avec conscience, est une activité des plus saintes qui confère à tous vos ustensiles de cuisine un statut d'instruments divins. Cela explique pourquoi ceux-ci doivent être immergés dans un mikvé – un bain rituel – avant leur premier usage.

Quoi :

Si un ustensile entre en contact direct avec les aliments ou la boisson, il doit être trempé. Ceci inclut les percolateurs, les verres-mesures, et les parties du blender ou du robot de cuisine qui touchent la nourriture. Si cela n'entre pas en contact avec de la nourriture prête à être consommée (exemples : hachoirs à viande ou bols de pétrissage), trempez-les sans bénédiction. Même chose pour les ustensiles de stockage qui ne sont pas amenés à table.

Trempez les ustensiles en métal et en verre en disant la bénédiction. Inutile de tremper les objets en bois, en pierre, en papier, en os, en terre non vitrifiée, en plastique, en matériaux synthétiques et les objets jetables, ou bien un ustensile qui a été fabriqué par un Juif et a toujours appartenu à un Juif. La porcelaine doit être trempée sans bénédiction. [Lire la suite](#)

{BANNER}

Comment :

Rendez-vous au mikvé le plus proche. Avant l'immersion, assurez-vous que votre ustensile est propre de toute saleté, rouille ou étiquette. Les étiquettes autocollantes laissent souvent leur colle derrière elles, veillez à bien la retirer (conseil : utilisez du dissolvant cosmétique).

Dites :

Baroukh ata Ado-naï Élo-hénou melek haolam, achère kidéchanou bemitsvotav vétsivanou al tévilat kéli/kélim.

Béni sois-Tu, Éternel, notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a commandé l'immersion d'un ustensile/des ustensiles.

Notes :

Si votre ustensile a été utilisé pour de la nourriture non-cachère, l'immersion ne suffit pas. Pour pouvoir être utilisé, il doit être rendu cachère. Contactez votre rabbin pour savoir si cela est possible et comment procéder.

De la nourriture placée dans un ustensile non trempé demeure cachère. Veillez à la retirer de là au plus vite.

Seuls les ustensiles possédés par un Juif ont besoin d'être trempés au mikvé.

Des ustensiles qui ont été utilisés sans avoir été trempés doivent toujours être trempés.

Il est également possible de tremper des ustensiles dans certains plans d'eau, comme l'océan. Consultez votre rabbin.